



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°20

Paris, le 24 novembre 2021

## **Pôle Bureaux d'études, Activités Comptables et Télécommunications**

# **Quels bouleversements à venir dans la gouvernance du groupe Orange ?**

Ce mercredi 24 novembre 2021, Stéphane Richard a été condamné en appel à un an de prison avec sursis et 50 000 euros d'amende dans le cadre de l'affaire de l'arbitrage du Crédit Lyonnais.

La CFDT prend acte et respecte cette décision de justice qui peut avoir des répercussions dans la gouvernance du Groupe Orange. Quelles que soient ces dernières, la CFDT tient à rappeler son attachement à la nécessité de maintenir une stabilité de l'entreprise dans l'intérêt de tous les salariés, en particulier de leurs conditions de travail.

Même si le calendrier judiciaire (condamnation de ce jour, ouverture du procès en appel France Telecom dans quelques jours) percute la période électorale au sein de groupe, la mobilisation de la CFDT reste entière pour défendre un nouveau contrat économique, environnemental et social dans lequel le personnel doit être considéré comme partie constituante dans toutes les instances de gouvernance du groupe Orange.

